

# FICHE ARGUMENTAIRE

## Contre le projet de moduler les allocations familiales selon les ressources des familles

Octobre 2014

### CONTEXTE :

Après 2 premiers plans d'économies, le Gouvernement a annoncé, juste avant le débat parlementaire sur le PLFSS 2015, son intention de faire encore 700 millions d'économies en 2015 sur la branche famille, essentiellement à travers 2 mesures :

- l'augmentation de la durée d'obligation de partage du congé parental et
- la modulation selon ressources des allocations familiales.

## DÉCLARATION CONTRE LA MISE SOUS CONDITION DE RESSOURCES DES ALLOCATIONS

*Nous sommes totalement opposés à la mise sous condition de ressources des allocations familiales et à toute modulation.*

*Il y a moins d'un an, le Président de la République avait tranché pour le maintien de l'universalité. Il avait ajouté : « chaque famille a les mêmes droits pour les allocations familiales ». A la place, les familles ont été mises à contribution à hauteur de 1,2 milliard d'euros par une 2<sup>e</sup> baisse du quotient familial.*

*Depuis 2012, avec les plans d'économies successifs sur la branche famille, ce sont plus que 4 milliards qui ont été demandés aux familles. Elles ont déjà payé !*

*Aujourd'hui, c'est reparti... Pour l'UNAF, la modulation ou la mise sous conditions de ressources des allocations est impossible :*

- **Impossible car c'est un leurre.** *On veut enlever à certaines familles, mais sans rien donner de plus aux autres !  
Au début, on fait croire que ce sont les plus aisés qui vont payer... après, il suffira de baisser le plafond pour faire davantage d'économie en évinçant encore plus de familles.*
- **Impossible car c'est injuste.** *Cette mesure porte spécifiquement atteinte aux familles nombreuses alors que leur pouvoir d'achat est déjà amoindri par la charge d'enfants.  
Elle porte atteinte à ces familles qui sont les plus contributrices à la solidarité nationale par leurs cotisations et leurs impôts.*
- **Impossible car c'est dangereux.** *C'est la fin du principe de solidarité horizontale, également applicable à l'assurance maladie, selon lequel on cotise selon ses ressources et l'on reçoit selon ses besoins.  
Cette mesure ouvrirait une brèche dans l'ensemble du système de protection sociale, d'abord les allocations familiales et ensuite les remboursements de santé modulables selon les ressources.*

*Autre injustice, avec l'obligation de partage du congé parental de 12 mois, la plupart des familles ne pourront pas partager, elles vont donc perdre 1 an d'indemnisation : ce sont les plus modestes qui en seront victimes !*

## QUESTIONS / RÉPONSES SUR LA MISE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

### > Y A-T-IL UNE DIFFÉRENCE ENTRE MODULATION ET MISE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES DES ALLOCATIONS FAMILIALES ?

**NON, c'est la même chose !** Modulation ou mise sous conditions de ressources, quel que soit le système envisagé, cela ferait dépendre les allocations familiales des revenus perçus. A situation familiale égale, on ne percevra plus le même montant d'allocations : c'est donc bien, de fait, la fin de l'universalité.

Par ailleurs, quand certaines familles ne toucheront plus que quelques dizaines d'euros par mois, le système paraîtra absurde : ce montant dérisoire sera rapidement mis en cause. De la modulation à la mise sous condition de ressources, le pas sera très vite franchi !

C'est donc un changement complet de perspective, qui se joue.

### > EN PÉRIODE DE CRISE, FAUT-IL RESTER ATTACHÉ À L'UNIVERSALITÉ ?

**OUI, plus que jamais.** L'universalité des allocations familiales, c'est l'assurance pour tous d'un meilleur niveau de protection sociale. Comme le montre l'histoire, « les prestations pour les pauvres deviennent de pauvres prestations ».

**OUI surtout en période de crise :** Les Français contribuent par la TVA, la CSG, l'impôt et surtout par leurs cotisations à un système de protection sociale dont ils savent qu'ils pourraient bénéficier un jour : chômage, pauvreté, famille, maladie... Le jour où ceux qui y contribuent en seront exclus, il n'est pas sûr qu'ils continuent à en accepter le principe. Ce sera alors la fin d'une cohésion sociale, aujourd'hui de plus en plus fragile.

### > METTRE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES, EST-ELLE UNE MESURE DE JUSTICE SOCIALE ?

**NON, les familles modestes n'auront rien de plus.** Il s'agit de retirer à certaines familles sans redistribuer vers d'autres.

On nous dit que seulement les « 12% les plus riches » seront touchés. Il s'agit en réalité d'au moins 12% des « allocataires » c'est-à-dire des familles avec 2 enfants et plus. On exclut donc de cet effort de solidarité les personnes ou familles à hauts revenus, mais sans charge d'enfant ou avec 1 seul enfant.

Ce ne sont pas « les plus aisés » qui vont payer, mais bien les familles nombreuses qui vont subir les pertes les plus lourdes.

### > LES SONDAGES DISENT QUE LES FRANÇAIS Y SONT FAVORABLES !

**NON pas tous, demandez aux personnes concernées !**

Les personnes directement concernées, en charge d'enfants n'ont pas été spécifiquement interrogées. Certains peuvent avoir le sentiment que les seuils de revenus annoncés sont élevés et ne les concerneront pas. Mais en réalité, si le principe de plafond est introduit, les seuils pourront être abaissés au gré des contraintes financières. Des familles aujourd'hui épargnées risquent rapidement d'être touchées.

Si on renonce à l'universalité des allocations familiales, une digue saute pour l'ensemble de la protection sociale. Que répondraient les Français si on leur demandait : seriez-vous d'accord pour qu'on vous rembourse vos frais de santé en fonction de vos revenus ?

Il s'agit bien de la même logique : la remise en cause du principe d'universalité.

> **EST-IL LOGIQUE QU'UNE FAMILLE AISÉE TOUCHE AUTANT QU'UNE FAMILLE MODESTE ?**

**Mais ce n'est pas le cas ! Les allocations familiales universelles ne sont qu'une partie de l'ensemble des prestations familiales et sociales.**

Beaucoup d'autres prestations (Allocation de rentrée scolaire, complément familial, complément mode de garde, PAJE...) tiennent déjà compte des revenus. Dès lors, une famille modeste avec des enfants reçoit naturellement bien davantage qu'une famille aisée ayant le même nombre d'enfants. Un couple avec 3 enfants dont les parents gagnent chacun le SMIC perçoit 3000 euros de plus par an de prestations qu'un couple aisé avec le même nombre d'enfants.

> **LA MISE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES DES ALLOCATIONS, SERAIT LA FIN DES ALLOCATIONS ?**

**OUI c'est le risque :** L'histoire a démontré qu'une mesure universelle qui passe sous condition de ressources finit à terme par ne concerner qu'une faible partie de la population. C'est ouvrir la boîte de Pandore de tous les présupposés sur le coût de l'assistance et sur les « profiteurs » du système

> **LA MISE SOUS CONDITION DE RESSOURCES DES ALLOCATIONS FAMILIALES PERMET-ELLE DE FAIRE DES ÉCONOMIES ?**

**Paradoxalement c'est aussi un coût.**

L'introduction de conditions de ressources dans le dispositif des allocations familiales serait coûteuse pour les finances publiques, puisqu'elle entraînerait des charges administratives, avec révision des ressources chaque année. Elle pèserait sur le travail des CAF, déjà surchargées. Elle déboucherait sur des rappels et des indus aux dépens des familles allocataires.

À moyen et à court terme, cette mesure combinée avec les autres mesures de suppression, entamera la confiance des familles à accueillir de nouveaux enfants. Or, une baisse des naissances aura des effets catastrophiques sur l'équilibre financier des régimes de retraites qui reposent sur une natalité dynamique.

## **QUESTIONS / RÉPONSES SUR LES ECONOMIES ET LE DEFICIT DE LA BRANCHE**

> **FAUT-IL RÉDUIRE LE DÉFICIT DE LA BRANCHE FAMILLE PRIORITAIREMENT ?**

**NON :** Sur un déficit global de 19 milliards d'euros du Régime général de la sécurité sociale en 2015, celui de la branche famille n'est que de 3,17 milliards d'euros.

La branche famille est la seule branche structurellement saine. Elle aurait dû revenir à l'équilibre dès 2019 :

- 1) **si on ne l'avait pas privée de ses recettes :** il a été décidé de maintenir le déficit de la branche famille en la privant des recettes de la fiscalisation des majorations de pension (1,4 milliards).
- 2) **si on ne lui avait pas ajouté de nouvelles charges :** depuis 1998, 4,4 milliards d'euros de majorations de pension qui relèvent par nature de la branche vieillesse. Et d'ici 2017, une charge supplémentaire de 900 millions pour financer les rythmes scolaires.

> **LES FAMILLES POURRAIENT CONTRIBUER, COMME TOUT LE MONDE, AUX EFFORTS DE RÉDUCTION DES DÉFICITS ?**

**OUI, mais elles ont déjà fait beaucoup d'efforts !** Depuis 2012, les plans d'économies sur la branche famille se succèdent.

2012 : **550 Millions** de la 1<sup>ère</sup> baisse du plafond du quotient familial.

2013 : **1,1 Milliard** sur la seconde baisse du plafond du quotient familial.

**400 Millions** sur les prestations jeunes enfants (gel de l'allocation de base de la PAJE, de la prime naissance et d'adoption, modulation de l'allocation de base de la Paje, suppression de la majoration du complément mode de garde pour certaines familles...). Ces mesures ont des effets dès 2014, qui vont augmenter dès 2015 (probablement **500 millions**), pour atteindre 800 Millions en 2020.

2014 : **1,4 Milliard** d'euros de fiscalisation sur les majorations de pension.

**400 Millions** d'euros en 2014 de disparition progressive de la demi-part des personnes seules ayant élevé un enfant, décidée par l'ancienne majorité.

**Dès 2015 : 300 Millions** d'euros annuels sur le « rebasage » du FNAS (Fonds nationale d'action sociale) de la CNAF.

L'obligation de partage du congé parental de 12 mois va dissuader les familles de prendre le congé parental et donc conduire, sur les prochaines années, à plusieurs centaines de millions d'euros d'économies.

Depuis 2012, ce sont donc **plus de 4 milliards d'euros qui ont déjà été demandés aux familles !**

Et aujourd'hui, pour 2015, on leur redemande encore 700 millions d'euros !

> **700 MILLIONS CE N'EST RIEN PAR RAPPORT AUX DÉPENSES CONSACRÉES À LA POLITIQUE FAMILIALE**

**C'est ENORME, car cela se rajoute aux 4 milliards déjà demandés.** On nous dit 700 millions en 2015, mais on sait déjà que les montants seront beaucoup plus lourds avec la montée en charge des mesures déjà décidées ?

Combien leur demandera-t-on encore en 2016 ?

Comment les familles pourraient avoir confiance si, chaque année, de nouveaux plans d'économies sont annoncés sur la politique familiale ?

## **QUESTIONS / RÉPONSES SUR NOS SOLUTIONS ALTERNATIVES**

> **QUE PROPOSEZ-VOUS POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT DE LA BRANCHE FAMILLE ?**

Côté dépenses, les économies réalisées par la sous-consommation des crédits prévus pour la création de places d'accueil de la petite enfance, doivent être prises en compte. Pour 2013, elles représentent 250 M€ non consommés. **L'économie sur le fonds national d'action sociale de la CNAF est déjà estimé à 1,4 Milliards d'€ d'ici 2017 et doit être pris en compte dans le calcul des économies.**

Côté recettes, la fiscalisation des majorations de pension, décidée l'an dernier, aurait dû revenir à la branche famille. Ces majorations, entièrement financées par la branche Famille, pesant 4,4 milliards d'euros sur son budget, sont en effet la cause de son déficit. Or contre toute attente, le produit de cette fiscalisation, 1,4 Md €, n'a pas été affecté à la branche famille. **Nous demandons que cette contribution lourde des familles revienne au financement de la branche famille.**

Autres recettes : la lutte contre le travail non déclaré doit être véritablement menée pour permettre aux organismes sociaux, dont la CNAF, de récupérer des cotisations lui permettant de réduire son déficit. **Selon la Cour des comptes, 20Mds d'€ sont ainsi à récupérer pour l'ensemble des branches.**